

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2018
Séance du 12 décembre 2018

N° 27

Objet : Convention adulte relais
avec l'Etat

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : Emmanuelle MARTIN

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 26), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe (à partir du rapport n° 10), PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean Pierre

Etaient représentés :

AUBERT Serge a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
AYMES Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
BRUN Patricia a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à AILHAUD Régine
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à PAUL Gilles
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 25)
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre
POULEAU Philippe a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle (jusqu'au rapport n° 09)

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	MAGAUD Marie José
AILLAUD Sylvie	MUNOZ MALDONADO Julien
AUZET Guy	PAYAN Claude
BALIQUE François	REBOUL Childéric
BARTOLINI Bernard	ROCHAT Jacques,
BAUDOU MAUREL Marie Anne	SERRA Victor
BOURJAC Jean Marie	SEVENIER Jean,
DE VALCKENAERE Gilles	THONATTE Lionel
FERAUD Maryline	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	URQUIZAR Danièle

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application approuvée E. legalite.com

Monsieur Gérard ESMIOL, rapporteur, expose ce qui suit :

Le quartier centre-ville-Pigeonnier de la ville de Digne-les-Bains est un territoire classé en quartier prioritaire de la politique de la ville. A ce titre, il bénéficie d'une attention particulière des services de l'Etat et de Provence Alpes Agglomération et aussi de moyens spécifiques.

Parmi les moyens spécifiques de la Politique de la Ville, l'Etat dispose d'aides à la création de poste de médiation dans le cadre du programme « Adultes Relais ».

Créé par le comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, le programme Adultes-Relais encadre des interventions de proximité dans les territoires prioritaires de la Politique de la Ville. C'est un dispositif national qui vise à renforcer les effets des dispositifs contractuels de la politique de la ville. L'adulte-relais a vocation à favoriser le lien entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions.

L'attribution d'un poste d'adulte relais est formalisée par une convention entre l'État et les organismes susceptibles de bénéficier du dispositif. La convention conclue pour une durée maximum de trois ans est reconductible deux fois. Le montant annuel de l'aide financière de l'Etat par poste de travail à temps plein est de 19 349 € (Juillet 2018). Il est revalorisé chaque année au 1^{er} juillet, proportionnellement à l'évolution du SMIC.

Considérant le travail engagé par Provence Alpes Agglomération au sein du quartier prioritaire de Digne les Bains depuis 2015 dans le cadre du contrat de ville ainsi que son engagement dans le plan d'action « Cœur de Ville » ;

Considérant les préconisations de l'évaluation du contrat de ville à mi-parcours relatif au nécessaire renforcement de l'animation de cette politique contractuelle et à l'établissement de lien avec le dispositif Cœur de Ville ;

Considérant que Provence Alpes Agglomération est éligible au dispositif Adulte-Relais dans le cadre du contrat de ville de Digne les Bains ;

Il apparaît opportun de renforcer l'équipe des dispositifs Politique de la Ville et Cœur de Ville par le recrutement d'un « Adulte-Relais ».

Aussi, il vous est proposé d'autoriser Madame la Présidente à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires pour contractualiser avec l'Etat dans le cadre du Programme « Adulte-Relais ».

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application auprès E-lepays.com

99_DE-004-200067437-20181212-27_12122018